

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 19

en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

Date de la convocation
07 avril 2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA**

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents: Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie-Pierre - Monsieur BONDoux Guillaume - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés :

Absents : -Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI

2023 04 28 Maison de santé – avenant au bail cabinet pour permanences psychologue avec Madame Chevalier

Monsieur le Maire rappellera qu'en séance du conseil municipal du 26 juillet 2022, il a été autorisé à signer le bail relatif au cabinet L accueillant des permanences psychologue.

Il rappelle que des avenants ont dû être passés avec les professionnels de santé relativement à la diminution de la superficie des espaces communs (local archives et petit local technique dans un premier temps considérés comme espaces communs devenant affectés à des cabinets). Il convient de faire de même pour le local recevant ces permanences.

Cette régularisation doit prendre effet au 06 février 2023.

Permanence psychologue Madame Chevalier : Local L

Occupation : un jour par semaine le lundi.

A compter du 06 février 2023,

Le prorata des espaces communs passe de 26.25 m² à 25.29 m².

Le montant du Loyer mensuel passe ainsi de 73.80 € à 72.32 €.

La provision sur charges mensuelle passe ainsi de 90.70 € à 89.32 €

Le loyer chargé s'établit ainsi à 161.64 € mensuels

Ces montants feront l'objet d'actualisations ultérieures conformément au bail.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail avec Madame Chevalier.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 13/04/2023

Publiée sur le site internet le : 13/04/2023

Le GUA, le 12 avril 2023,
Le Maire, Patrice BROUHARD

Attesté le 13/04/2023

